DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

Canton de Belmont/Rance

Commune de Montlaur

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTE N° 15/2014

Le maire de Montlaur,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'organisation par l'Association « Les Raquettes Montlauraises » de leçons au terrain de tennis à Montlaur, **les lundis de 17 heures à 22 heures, du 02 juin au 31 octobre 2014,**
Considérant qu'il est nécessaire de règlementer l'accès du terrain de tennis durant cette période aux seuls participants des leçons de tennis pour une bonne organisation de celles-ci,

ARRETE :

Article 1er : A l'occasion des leçons de tennis prévues **du 02 juin au 31 octobre 2014** à Montlaur, le terrain devra être accessible aux seuls participants des leçons pendant les jours et horaires suivants :

- Les lundis de 17 heures à 22 heures

Article 2ème : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Madame le Sous-Préfet
- L'Association « Les Raquettes Montlauraises »

Fait à Montlaur le 21 mai 2014

Le Maire
Patrick RIVEMALE

Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20140521-2014AR15-AR
Reçu le 21/05/2014